

" GESPIERRE "

Société par Actions simplifiée au capital de 17 000 000 €
Siège social : VERT SAINT DENIS (77240) Z.A.C. de l'Epinet

487 514 267 RCS MELUN
SIRET : 487 514 267 000 29
=====

JE SOUSSIGNE :

- Monsieur Pierre JUDE, domicilié à VERT SAINT DENIS (77240) Z.A.C. de l'Epinet,

Agissant en qualité de Président de la Société par actions simplifiée dénommée "GESPIERRE", au capital de 17 000 000 €, dont le siège social est fixé à VERT SAINT DENIS (77240) Z.A.C. de l'Epinet, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MELUN sous le n° 487 514 267 et identifiée au Répertoire National des Entreprises sous le n° SIRET 487 514 267 000 29 dont l'associée unique est la Société par actions simplifiée dénommée "GESPIERRE 2011", au capital de 18 950 684 Euros, divisé en 18 950 684 actions de 1 Euro chacune, dont le siège est à VERT SAINT DENIS (77240) Parc d'Activités Jean Monnet, 580 Impasse de l'Epinet,

Constate :

- Que par acte sous signatures privées en date du 17 mai 2011, il a été procédé à la conversion des obligations émises par la Société GESPIERRE en actions de ladite Société, savoir :
 - a) par la Société CDC FCPR 2 à concurrence de 2 482 486 obligations donnant droit à l'attribution de 2 482 486 actions de 1 € de la Société,
 - b) par la Société CIC INVESTISSEMENTS EST à concurrence de 517 514 obligations donnant droit à l'attribution de 517 514 actions de 1 € de la Société,
- En conséquence et en application des dispositions de l'article L. 225-149 alinéa 3 du Code de Commerce, le capital social se trouve désormais fixé, depuis le 17 mai 2011, à la somme de 20 000 000 d'€, divisé en 20 000 000 d'actions de 1 € nominal chacune,
- Qu'enfin, en application des dispositions de l'article précité, les articles 6 et 7 des statuts, relatifs aux apports et au capital social, seront rédigés comme suit :

6. APPORTS

- 1° - Lors de la constitution de la Société, il a été fait apport par l'unique souscripteur d'une somme en numéraire de 37 500 €.
- 2° - Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 janvier 2006, il a été fait apport d'une somme de 5 187 674 € en numéraire.



- 3° - Aux termes des délibérations de la même assemblée générale extraordinaire en date du 12 janvier 2006, le capital a été augmenté d'une somme de 11 774 826 € en rémunération des apports en nature effectués par divers associés.
- 4° - Aux termes d'actes sous signatures privées en date du 17 mai 2011 portant conversion de 3 000 000 d'obligations en actions, le capital a été augmenté de 3 000 000 €.

7. CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 20 000 000 €.

Il est divisé en 20 000 000 actions émises au nominal d'un euro chacune, souscrites et entièrement libérées, toutes de même catégorie, libérées intégralement de leur valeur nominale et attribuée en totalité à la Société GESPIERRE 2011.

Fait à VERT-SAINT-DENIS,

Le 5 septembre 2011.



Enregistré à : SIE DE MELUN-EXTERIEUR

Le 09/11/2011 Bordereau n°2011/1 903 Case n°11

Ext 7556

Enregistrement : 500 € Pénalités : 50 €

Total liquidé : cinq cent cinquante euros

Montant reçu : cinq cent cinquante euros

Le Contrôleur principal

Laurence LEFEVRE PETIT

Agente

des Finances Publiques

